

INSTITUTIONS POLITIQUES
DE
L'EUROPE CONTEMPORAINE

Ä

Ä

ETIENNE FLANDIN
ANCIEN PROCUREUR GÉNÉRAL
ANCIEN DÉPUTÉ



Institutions Politiques de l'Europe Contemporaine

Constitution — Gouvernement

Assemblées parlementaires

Administration locale — Justice

—
* $\frac{17}{9}$ / 132.

ANGLETERRE — BELGIQUE



PARIS

LE SOUDIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR
174-176, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 174-176

1901

A

N. — B. — A la fin de l'exposé concernant chaque pays se trouve une bibliographie permettant de se reporter aux sources.

AVERTISSEMENT

L'Académie des Sciences morales et politiques nous a fait l'honneur de récompenser le mémoire que nous avions présenté au concours ouvert sur « l'étude critique de la législation électorale des diverses nations de l'Europe. » (Prix Odilon Barrot).

Mais peut-on isoler la législation électorale d'un pays de sa constitution politique ? Peut-on même se faire une idée exacte de sa constitution politique, si l'on ne connaît pas ses institutions locales et si l'on ignore comment est rendue la justice, sans laquelle, suivant la parole de Rossi, il n'y a « ni constitution ni société » ?

Ainsi est née dans notre esprit la pensée d'agrandir considérablement le cadre de ce qui n'était qu'une première ébauche.

L'ouvrage que nous offrons aujourd'hui au public sur le régime constitutionnel de l'Angleterre et de la Belgique est le premier volume d'une série d'études qui seront consacrées aux institutions politiques de l'Europe contemporaine.